

**DISCOURS DU CAMARADE QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU PEUPLE DU BURKINA FASO**

À l'occasion de la 153e Assemblée de l'Union interparlementaire

**Thème : « *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des collectivités
grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances* »**

**Excellence Monsieur le Président de la 153e Assemblée de l'Union
interparlementaire,
Madame la Présidente de l'Union interparlementaire,
Madame la Secrétaire générale de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Chefs de délégation des
Parlements,
Honorables parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un réel honneur que je prends la parole devant cette auguste assemblée qui réunit les représentants des peuples du monde.

Depuis cette terre africaine de Tanzanie, permettez-moi de saluer l'engagement constant de l'Union interparlementaire en faveur du dialogue entre les peuples et les Parlements, ainsi que son action en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à Madame la Présidente de l'Union interparlementaire, Madame Tulia ACKSON, pour le dynamisme qu'elle a imprimé à notre organisation et pour l'attention qu'elle porte aux préoccupations des Parlements africains. Je saisis cette occasion pour renouveler la reconnaissance du Parlement burkinabè et, plus largement, des Parlements de la Confédération des États du Sahel (AES), pour l'écoute et l'attention dont vous faites preuve à leur égard.

Mesdames et Messieurs,

Le thème qui nous réunit aujourd'hui : « ***Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des collectivités grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances*** » touche au cœur même de la mission des parlements qui est de contribuer à bâtir des institutions au service des citoyens et de créer les conditions permettant à chaque citoyenne et à chaque citoyen de prendre pleinement part au développement de sa communauté et de son pays.

Pour le Burkina Faso, cette ambition doit être poursuivie et relevée dans un contexte particulièrement difficile, marqué par une crise sécuritaire qui a profondément affecté la vie de nos populations, perturbé les activités économiques et sociales et entraîné le déplacement de nombreuses familles.

Nous devons donc relever un double défi : restaurer et renforcer la sécurité tout en consolidant la gouvernance locale et la participation citoyenne.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la Révolution Progressiste et Populaire, proclamée le 1er avril 2025 par le Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'État. Elle vise notamment à renforcer la souveraineté du Burkina Faso, à mobiliser les forces vives de la Nation, à promouvoir un développement endogène et à créer les conditions d'une meilleure prise en charge de notre destin national.

Mesdames et Messieurs,

Le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités de nos collectivités ne peut se réaliser sans l'inclusion, qui en constitue un pilier fondamental.

L'inclusion ne doit pas être considérée comme une faveur. **Elle est un principe de justice, mais également un facteur d'efficacité collective.**

Le Burkina Faso s'est engagé dans cette voie. La représentation nationale actuelle rassemble différentes composantes de notre société : des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes plus âgées, des représentants de différentes catégories socioprofessionnelles et des différentes régions du pays, ainsi que des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées internes et des Volontaires pour la défense de la Patrie.

Cette diversité permet de mieux faire entendre les réalités du terrain dans l'élaboration des politiques publiques.

Mais l'inclusion doit aller au-delà de la représentation. Elle doit produire des résultats concrets.

Au Burkina Faso, malgré les contraintes liées à la situation sécuritaire, des efforts importants sont déployés pour maintenir les services sociaux essentiels et renforcer la résilience des communautés. Des initiatives de soutien aux personnes déplacées internes et aux communautés hôtes ont notamment permis de préserver l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et aux moyens de subsistance.

De même, la mobilisation des populations à travers les initiatives communautaires et l'engagement des Volontaires pour la défense de la Patrie illustre la volonté de faire de chaque citoyen un acteur de la résilience nationale.

Mesdames et Messieurs,

La confiance constitue également une condition essentielle de la bonne gouvernance.

Elle ne se décrète pas. Elle se construit par la proximité, la transparence, la redevabilité et surtout par les résultats.

C'est pourquoi le Burkina Faso accorde une importance particulière à la participation des communautés dans la définition et la mise en œuvre des réponses aux défis auxquels elles sont confrontées.

Lorsque les citoyens sont écoutés, lorsqu'ils participent aux décisions qui les concernent et lorsqu'ils constatent que leurs préoccupations sont effectivement prises en compte, la confiance envers les institutions se renforce.

L'égalité des chances constitue, à cet égard, un autre impératif.

Elle signifie que l'accès à l'éducation, aux services sociaux, aux opportunités économiques et à la participation à la vie publique ne doit être déterminé ni par le lieu de résidence, ni par le sexe, ni par l'origine sociale.

Pour le Burkina Faso, aucune communauté ne doit être laissée en marge du développement national.

Honorables parlementaires,

Notre expérience nous enseigne une chose essentielle : la bonne gouvernance ne peut être durable que si elle est portée par des institutions proches des populations et par des citoyens qui ont confiance en ces institutions.

Les Parlements ont donc une responsabilité particulière : légiférer, contrôler l'action publique, évaluer les politiques publiques, mais aussi être des espaces de dialogue entre les différentes composantes de la Nation.

C'est dans cet esprit que le Burkina Faso continuera à promouvoir une gouvernance fondée sur l'inclusion, la responsabilité, la solidarité et l'égalité des chances.

Nous sommes convaincus que l'inclusion n'affaiblit pas l'État ; elle le renforce.

La confiance ne diminue pas l'autorité des institutions ; elle leur donne leur légitimité.

Et l'égalité des chances ne constitue pas seulement une exigence de justice ; elle est une condition du développement durable et de la cohésion sociale.

Mesdames et Messieurs,

L'Assemblée législative du peuple du Burkina Faso lance donc ici à Arusha, un appel à renforcer la coopération parlementaire afin que nos expériences, nos bonnes pratiques et nos solutions puissent être partagées.

Car, face aux défis qui traversent nos sociétés, aucun Parlement, aucun État et aucune collectivité ne peut agir seul.

Ensemble, faisons de l'inclusion une réalité, de la confiance un principe de gouvernance et de l'égalité des chances un droit effectivement garanti à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Vive l'Union interparlementaire !

Vive la solidarité entre les peuples !

Je vous remercie de votre aimable attention.